

Aux contribuables de la susdite municipalité

## AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée,  
directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité, QUE:

Lors de l'assemblée ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Matawinie, tenue le 11 décembre 2024, a été adopté le règlement 240-2024-2 *modifiant le règlement 240-2024 établissant les modes spécifiques de répartition des dépenses de la Municipalité régionale de comté de Matawinie.*

Copie intégrale de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la MRC de Matawinie.

Donné à Rawdon, ce 19<sup>e</sup> jour du mois de décembre deux mille vingt-quatre.

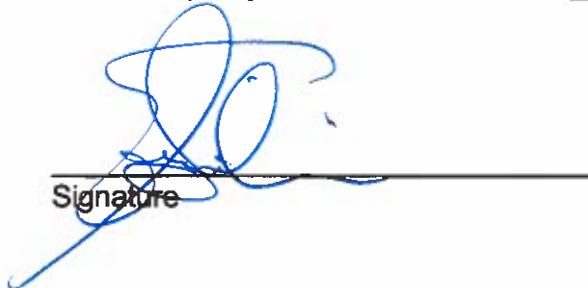


Édith Gravel  
Directrice générale et greffière-trésorière

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné(e), ERIC GELINAS, directeur(trice) général(e) et greffier(ère)-trésorier(ère) de la Municipalité SAINTE-EMELIE-DE-L'ENERGIE certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, conformément à la Loi, le \_\_\_\_  
20 DECEMBRE 2024, entre 10 h et 12 h aux endroits prévus au règlement 204-2019.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 20 décembre 2024



Signature